

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Mardi 1^{er} Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 27.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 07

Délibération n° 7. N°01042025_07

OBJET : Création d'un poste d'agent de maitrise– Tableau des effectifs

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire expose : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint technique principal 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maitrise territorial à effet du 01.04.2025

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 12.12.2023

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'agent de maitrise territorial à 35/35^{ème},

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : la création d'un emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter de ce jour.

Filière :

Filière administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif 35/35^{ème} : 1 poste

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur territorial 35/35^{ème} : 1 poste.

Filière technique :

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe 35/35^{ème}.

Adjoint technique territorial : 35/35^{ème} 2 postes

Cadre d'emploi : agent de maîtrise territorial

Grade : agent de maîtrise territorial : 35/35^{ème}.

Cadre d'emploi : Technicien

Grade : Technicien territorial 33/35^{ème} : 1 poste

Filière police

Cadre d'emploi : garde champêtre

Grade : garde champêtre chef principal 2/35^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait an, mois et jours.



Le Maire

Bruno VALIENTE